

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 39

Artikel: Que va-t-on faire de tout ce vin ?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Que va-t-on faire de tout ce vin ?

La vigne donne, cette année, les plus belles promesses. En France, comme chez nous, comme partout, d'ailleurs, on se demande avec anxiété ce que l'on va faire de tout ce vin. Où le serrer ? Les caves encore sont pleines et la vente va diminuant tous les jours.

La mode n'est plus de boire du vin ; ce n'est pas de bon ton. Le lait, l'eau, le sirop, voilà le « grand chic », comme diraient nos snobs.

Le vin, qui fut un moment le favori des hommes et des dieux, dont il égayait les festins, a, tout à coup et sans raison bien sérieuse, déchu au dernier rang. Encore si ce dédain des grands l'avait fait se réfugier sur la table des petits, où trop longtemps il a manqué, il n'y aurait que moitié mal. Son prix, toujours élevé, ne l'a pas permis.

Méprisé des uns, inaccessible aux autres, le vin est aujourd'hui dans une bien triste situation.

Honni, d'abord, au nom de la morale, il l'est encore aujourd'hui, par les médecins, au nom de la santé publique. Il est le bouc émissaire de la docte Faculté et, comme l'âne de la fable,

Le pelé, le galeux, d'où nous vient tout le mal.

Chacun de crier haro sur le baudet !

Il faut toujours un baudet sur qui tomber. C'est le tour du vin, paraît-il, de jouer le rôle.

Tout cela est fort bien, mais, s'imagine-t-on les conséquences de cette campagne — plus ou moins fondée — pour un commerce important et tout aussi honorable que les autres ?

Le *Moniteur vinicole*, organe des viticulteurs et des marchands de vins français, s'est ému de la situation.

Voici quelques extraits d'un article publié, dans ce journal, à l'occasion de la *Fête des vendanges*, qui va être donnée à l'Exposition :

« La récolte des vins atteindra probablement, cette année, soixante millions d'hectolitres. Ce rendement important ne fera pas, comme on le croit généralement, le bonheur des producteurs. Nous avons montré précédemment que les fortes quantités auxquelles on s'attend ont déterminé un recul inquiétant des cours et que, partant, notre viticulture et notre commerce vont subir une crise sérieuse, si, de tous côtés, on ne prend des mesures efficaces pour la conjurer.

« Il est un point important sur lequel nous attirons à nouveau l'attention, c'est celui de la diminution des consommateurs de vins, diminution due en entier aux prescriptions injustifiées des médecins.

« Si quelques-uns, comme le D^r Charrin, professeur agrégé de la Faculté de Paris, assurent que l'hygiène n'a rien à perdre de l'extension de la consommation du vin naturel, beaucoup d'autres font en ce moment, sans raisons plausibles, une guerre acharnée au produit de nos vignes. La mode s'y mettant, on voit des personnes en excellente santé, boire du lait, de l'eau et même ne plus boire du tout, parce que cela est, paraît-il, bien porté. »

Puis, reproduisant un autre journal, *Le Matin*, le *Moniteur vinicole* continue :

« J'entendais, l'autre jour, les doléances d'un grand marchand de vins de Bordeaux, qui me disait que c'est là-bas une lamentation générale. La consommation des vins fins a diminué dans des proportions inquiétantes.

« Dans les diners, la si jolie série des verres de tailles diverses, rangés devant les convives, reste vide. Les dames surtout sont intraitables, d'autant qu'elles sont persuadées que le vin nuit à l'éclat de leur teint.

« Il paraît que les médecins sont les complices de cette abstention générale.

« Jadis, ils avaient proscrit le vin blanc, sous prétexte qu'il exerçait des effets fâcheux sur le système nerveux. Ensuite, ils l'ont remis en honneur, et c'est le vin rouge qui a été banni comme mauvais pour l'estomac.

« Maintenant, plus de vin du tout.

« Mesdames et messieurs, je crois bien que les médecins se moquent de vous. Moquez-vous à votre tour de leurs ordonnances. »

Vous n'en mourez pas moins, ajoutons-nous.

Mais, encore une fois, que va-t-on faire de tout le vin que nous produisent les vendanges ? Vous avez bien lu : soixante millions d'hectolitres ! Et pour la France seulement !

Que faire ? Le boire, tout simplement ; à petites journées, s'entend.

Allons, courage. A votre santé !

Les aventures d'un colis postal.

Lausanne, le 18 septembre 1900.

Monsieur le rédacteur du *Conteur vaudois*.

Monsieur,

Seriez-vous assez obligeant pour publier dans votre estimable journal l'aventure d'un colis postal.

Voici les faits :

Le 22 août, une dame nous pria de lui envoyer à Argentières, et contre remboursement, 1,5 kg. de biscuits. Le lendemain, nous exécutions ses ordres, en consignat la marchandise contre un rembours de 3 fr. 80, port compris.

Le 28, la destinataire nous reprochait de ne pas lui avoir expédié les biscuits demandés. Le 30 août, nous adressions une réclamation à la poste, qui nous coûta fr. 0,25.

Dès lors, plus de nouvelles jusqu'au 5 septembre, date à laquelle la Société des Entrepreneurs nous avisait qu'elle était en possession de notre colis, que nous pouvions retirer, en payant la modique somme de fr. 7.

Afin d'être dispensés de payer les droits d'entrée, un employé des douanes nous conseilla de nous procurer, à la poste, une pièce justifiant que l'envoi était d'origine suisse ; puis, de nous adresser à la direction des douanes, c'est ce que nous fîmes. Là, nouvelle déception, il fallait (les formalités l'exigent) produire nos livres ou tout au moins la correspondance échangée à ce sujet, puis encore faire légaliser la déclaration. Sur quoi, jugeant

bon de ne pas poursuivre plus loin nos investigations, nous allâmes simplement retirer notre colis, en payant, bien entendu, les droits d'entrée pour un produit de notre fabrication. Voilà comment s'est terminée cette comique aventure.

Prix de revient du colis :

Valeur de la marchandise	Fr. 2 70
Port et rembours	» 1 10
Correspondance échangée entre l'expéditeur et le destinataire	» 0 30
Réclamations des dits	» 0 50
Réexpédition du colis grevé d'un rembours de	» 7 —
Avis, magasinage, pesage des Entrepôts	» 0 70
Droits d'entrée	» 0 80
Total	Fr. 13 10
A déduire fr. 3,80 que nous avons retiré à la poste	» 3 80
	Fr. 9 30

Conclusion

Si tous les envois expédiés ou reçus de l'étranger devaient subir le même sort, certes il ne serait pas nécessaire de modifier les traités de commerce.

Les vins vaudois n'auraient plus tant à lutter contre la concurrence des vins étrangers, dont la mévente est à tort attribuée aux abstinentes.

Monsieur, veuillez bien reproduire ce qui précède en le modifiant si bon vous semble ; je puis vous en garantir l'entière authenticité.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération. L. DÉCOSTERD.

L'air « pasteur ».

Il est loin le temps où le pasteur protestant, avec ses petits favoris, son chapeau à haute forme, sa large cravate blanche, sa redingote, ses gants noirs, toute sa tenue de deuil et un je ne sais quoi de spécial, moitié gêne, moitié raideur, était reconnaissable au premier coup d'œil. La barbe et la bicyclette ont changé tout cela.

La barbe d'abord. Il y eut certainement au début quelques protestations, quelques scrupules inquiets, mais, comme les professeurs, les avocats, les médecins, les magistrats s'affranchissent eux aussi de la tyrannie des favoris, les âmes timorées ont pris peu à peu leur parti de l'innovation et aujourd'hui les fidèles reçoivent les exhortations à la piété, les malades, les consolations chrétiennes, les malheureux, les secours de la charité de ces hommes à barbes de réformateurs ou à moustaches de militaires, comme ils les recevaient il y a trente ou quarante ans de leurs prédécesseurs soigneusement rasés.

L'avènement de la barbe a fait disparaître la cravate blanche et porté le dernier coup à certains horribles cols à pointes montantes, dernier héritage du règne de Louis-Philippe.

Puis est venue la bicyclette ; très timidement et avec mille précautions pour ne pas effaroucher leurs ouailles, quelques jeunes pasteurs